Ville de Lancy

RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL - 2020

06 OCTOBRE 2022

Ville de Lancy / Alain Groscloude

acau architecture sa
In Situ Vivo sàrl
Viridis environnement sàrl

SOMMAIRE

LEXIQUE 5
PRÉFACE 7

SECTION 01 : INTRODUCTION 11

SECTION 02 : STRATEGIE LANCY 2030 17

SECTION 03 : FICHES THÉMATIQUES 25
A. URBANISME BILAN GÉNÉRAL 28
B. PROJETS D'IMPORTANCE 30
C. GRAND PROJET PRAILLE-ACACIAS-VERNETS (PAV) À LANCY (NOUVELLE FICHE) 34
D. PÔLES DE QUARTIER ET PROMOTION DE L'ÉCONOMIE LOCALE 40
E. DENSIFICATION HORS PLANIFICATION 44
F. STRATÉGIE D'ÉVOLUTION DE LA ZONE 5 46
G. PATRIMOINE ET IDENTITÉ (NOUVELLE FICHE) 94
H. MOBILITÉ GÉNÉRALE 100
I. MOBILITÉ DOUCE 108
J. TRANSPORTS COLLECTIFS 116
K. TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS ET LIVRAISONS 122
L. ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE 136
M. ÉNERGIE 148
N. GESTION DES DÉCHETS 160
O. SOCIAL 164
P. CULTURE 168
Q. SPORT ET SANTÉ 172
R. ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET STRATÉGIE FONCIÈRE (NOUVELLE FICHE) 176
T. ESPACES PUBLICS ET ESPACES LIBRES 186
U. TRANSVERSALITÉ 204
V. INTERCOMMUNALITÉ 206
W. CLIMAT 210

SECTION 04 : FICHES SECTORIELLES 217
FICHES SECTORIELLES ET PLAN DE COORDINATION 220
01. MARBRIERS (NOUVELLE FICHE) 222
02. MORGINES 226
03. AVENIR - CAROLINE 232
04. PLATEAU OUEST (NOUVELLE FICHE) 240
05. ORMEAUX-VENDÉE-VAL D'AIRE 248
06. BOULEVARD URBAIN PONT-BUTIN-PONT DE LANCY- AVENUE DES COMMUNES RÉUNIES 256
07. NAVAZZA - BIBLIOTHÈQUE - ANCIEN-PUITS 260
08. TRESSY-CORDY (NOUVELLE FICHE) 264
09. VALLON DE L'AIRE (NOUVELLE FICHE) 268
10. AVENUE EUGÈNE-LANCE 276
11. VIADUC DES JEUNES 280
12. FRAISIERS (NOUVELLE FICHE) 282
13. SECTEUR PALETTES-PONTETS-BACHET 286
14. GRANGE-COLLOMB 292
15. STRATÉGIE D'ÉVOLUTION DE LA ZONE 5 (NOUVELLE FICHE) 296

ANNEXES **309**
ANNEXES – GÉNÉRALE 310
ANNEXES – URBANISME 314
ANNEXES - ENVIRONNEMENT 323

LEXIQUE

BHNS	Bus à haut niveau de service
B+R	Bike+Ride, vélo + transports publics
CET	Concept énergétique territorial
CEVA	Liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse faisant partie du réseau Léman Express
COPIL	Comité de pilotage
CRFG	Comité régional franco-genevois
DGAN	Direction générale de l'agriculture et de la nature
DI	Département des infrastructures
DR	Demande de renseignement
DT	Département du territoire
EES	Évaluation environnementale stratégique
EMS	Établissement médico-social
ESREC	Espace de récupération des déchets
FPLC	Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif
FTI	Fondation pour les terrains industriels de Genève
GESDEC	Service de géologie, sols et déchets
GLTC	Groupement local de coopération transfrontalière
GP	Grands Projets
HES	Haute école spécialisée
ID	Indice de densité
IFF/ICFF	Installation à forte fréquentation, installation commerciale à forte fréquentation
IFP	Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale
ISOS	Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse
IUS	Indice d'utilisation du sol
IVS	Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse
LUP	Logements d'utilité publique
MD	Mobilité douce
MEP	Mandat d'étude parallèle
MZ	Modification de zone
OBA	Office des bâtiments
OCAN	Office cantonal de l'agriculture et de la nature
OCEau	Office cantonal de l'eau
OCEN	Office cantonal de l'énergie
OCGC	Office cantonal du génie civil
OCLPF	Office cantonal du logement et de la planification foncière
OCT	Office cantonal des transports
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OPAir	Ordonnance fédérale sur la protection de l'air
OPB	Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit
OPS	Office du patrimoine et des sites
OU	Office de l'urbanisme
PA1 / PA2	Projet d'agglomération 1e et 2e étapes
PAC	Périmètre d'aménagement coordonné (PDCn 2015)
PARR	Plan d'aménagement [cantonal] du réseau routier
PACA	Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération
PAFVG	Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
PDCP	Plan directeur des chemins pour piétons
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PAV	Praille-Acacias-Vernets
PLA	Plan localisé agricole
PREE	Plan régional d'évacuation des eaux
PDCn	Plan directeur cantonal
PLQ	Plan localisé de quartier
PMR	Personnes à mobilité réduite
P+R	Parking-relais
RAE	Réseau agro-environnemental
RER	Réseau express régional (ferroviaire)
RNI	Rayonnements non-ionisants
RPSFP	Règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés
SAU	Surface agricole utile
SBP	Surface brute de plancher
SCE	Surface de compensation écologique
SCOT	Schéma de cohérence territoriale (France)
SDA	Surfaces d'assolement
SIG	Services industriels de Genève
SIS	Service d'incendie et de secours
SITG	Système d'information du territoire genevois
SDGEE	Schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux
SPB	Surfaces de promotion de la biodiversité
TC	Transports collectifs
TIM	Transports individuels motorisés
TPG	Transports publics genevois
VdL	Ville de Lancy
VLI	Valeur limite d'immission
VP	Valeur de planification
ZAS	Zone agricole spéciale
ZIA/ZDIA	Zone (de développement) industrielle et artisanale

PRÉFACE

Chères Lancéennes, Chers Lancéens,

L'une des régions les plus dynamiques d'Europe, le Grand-Genève connaît une croissance économique forte. Ses effets se font sentir dans l'ensemble du canton et tout particulièrement dans les communes urbaines. Depuis quelques années, la Ville de Lancy connaît une croissance comparable à celle des années 60. Huit à dix-mille habitants supplémentaires sont projetés à l'horizon 2030.

Au cœur de ce processus, une interrogation centrale : « quelle commune voulons-nous ? » sachant que ces changements actuels et futurs ont pour conséquences de redessiner notre territoire sur le long terme.

Obligation légale, la révision du Plan directeur communal (PDCom) constitue une formidable opportunité de se réapproprier la mutation de notre commune et de faire de cette croissance le moteur de l'amélioration de la qualité de vie et d'un développement de qualité à Lancy.

Pour cela, dans les 10 à 15 prochaines années, la durée de vie d'un PDCom, la Ville de Lancy orientera son action en matière d'aménagement du territoire autour de 10 grands axes stratégiques : offrir un cadre de vie durable ; renforcer l'identité des quartiers ; accompagner la mutation urbaine ; améliorer la qualité des espaces publics et des espaces libres ; accélérer la transition écologique ; orienter la stratégie d'évolution de la zone 5 ; améliorer l'intégration et l'accessibilité de la ville ; renforcer la transversalité et l'intercommunalité ; encourager la mobilité durable ; stimuler l'économie locale, la culture et les sports.

La poursuite d'objectifs environnementaux, de transition énergétique ou toutes autres actions propres à répondre au défi climatique sont parfois perçues comme autant de « limitations », ou de « renoncements » à consentir.

Il n'en est rien. Avec cette révision du PDCom, la Ville fait le pari d'offrir un cadre de vie durable et de mettre « la qualité » au cœur de sa vision : qualité de vie pour chacun, qualité du vivre ensemble, à travers notamment la culture, le social, le sport ; qualité du tissu économique ; qualité des nouveaux quartiers, qualité des espaces publics ; qualité des déplacements, etc.

Dans un contexte où l'on est contraint de « faire plus », il est de notre devoir de « faire mieux ». La Commune, échelon décisionnel le plus proche des citoyennes et des citoyens, sera l'acteur central et la garante de cette qualité.

Concrètement, tant le Conseil administratif que le Conseil municipal souhaitent une plus forte maîtrise de la densification et un accompagnement qualitatif du développement urbanistique de la commune. Les autorités lancéennes désirent préserver l'ensemble des secteurs de zones villas et concentrer la densification dans les zones dédiées au développement urbain, de manière à privilégier une croissance contrôlée, mesurée et s'étalant dans le temps afin d'accueillir, dans les meilleures conditions, les dix-mille nouveaux habitants que les zones de développement actuelles pourraient loger.

Cet objectif doit s'accompagner de plusieurs mesures essentielles : maintenir une offre en termes d'infrastructures et d'équipements communaux répondant aux besoins de la population ; continuer à préserver et à valoriser le patrimoine naturel et bâti ; établir des espaces publics de qualité offrant des lieux de rencontre à la population ; préserver la diversité et la qualité des tissus urbains, caractéristique à Lancy ; encourager la multimodalité, la mobilité douce -piétons et cyclistes- et les transports en commun - tram, bus, Léman Express - tout en limitant le trafic de transit des véhicules individuels dans les zones résidentielles grâce à une canalisation sur les grands axes routiers.

Les autorités de Lancy relèvent le défi de la « ville résiliente » capable de s'adapter aux enjeux urbanistiques - ville compacte, dense - et climatiques - îlots de fraîcheur et végétation -, dans le sillage de la déclaration d'urgence climatique du Grand Conseil genevois du 18 octobre 2019. En route vers la transition écologique et la ville résiliente !

Enfin, la Commune a voulu que ce document légal soit plus « opérationnel » et aussi intelligible que possible, et ce malgré la complexité des enjeux.

Le Conseil administratif tient vivement à remercier l'ensemble des acteurs ayant contribué à cette démarche de mise à jour du Plan directeur communal tant dans sa rédaction que dans sa conception et sa réalisation.

Damien BONFANTI, Conseiller administratif délégué à l'aménagement du territoire